



REPUBLIC

FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPALSEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 15
OCTOBRE 2025

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Durée d'amortissement pour la subvention d'équipement inscrite au compte 204422 sous le numéro d'inventaire B25/000 du budget principal d'un montant de 919 424,66€

Délibération n° 2025-062

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI QUINZE OCTOBRE A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 9 octobre 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, EVELYNE PISSOAT, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

PROCURATIONS : MME Corinne LAFFITTAU à M. Claude POMIES, Mme ISABELLE MECHIN à M. Philippe PELLARINI, M. Didier MARTIN à M. Thierry BOURREC, M. CEDRIC BOUET à MME MARIE ASSIBAT, M. Jean-Pierre TRABESSE à M. Jérémie MARTI.

EXCUSEES : Mme Sandrine SATABIN, Mme Danielle BARRAUD, Mme Sonia DUBOSC.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 21

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5

Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023-064 du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2023 portant adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour son budget principal et son budget annexe « Lotissement Les Chênes »,

Vu la délibération n°2023-090 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2024-002 du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2024 portant adoption des durées d'amortissement pour le budget principal selon la nomenclature M57,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,



Considérant que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 a impliqué de faire évoluer le mode de gestion des amortissements auparavant gérés selon la nomenclature M14,
Considérant que les durées d'amortissement doivent correspondre à la durée probable d'utilisation et qu'elles sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception de certains biens pour lesquels il existe une durée maximale (frais relatifs aux documents d'urbanisme, frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation, frais de recherche, etc...),

Considérant que les communes de plus de 3 500 habitants procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception des œuvres d'art, des terrains (autres que les terrains de gisements), des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation, des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes), des immeubles non productifs de revenus,

Considérant la possibilité de déroger à la délibération n°2024-002 du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2024 portant adoption des durées d'amortissement pour le budget principal selon la nomenclature M57, pour les subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers,

Considérant la nécessité de déroger à la délibération n°2024-002 du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2024 portant adoption des durées d'amortissement pour le budget principal selon la nomenclature M57 pour la subvention d'équipement inscrite au compte 204422 sous le numéro d'inventaire B25/000 « piscine » pour le montant de 919 424,66€,

Considérant l'intérêt d'amortir la subvention d'équipement inscrite au compte 204422 sous le numéro d'inventaire B25/000 « piscine » pour le montant de 919 424,66€ sur une durée de 30 ans,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter la durée d'amortissement de 30 ans pour la subvention d'équipement inscrite au compte 204422 sous le numéro d'inventaire B25/000 pour le montant de 919 424,66€.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction compétente peut également être saisie au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A l'Aire sur l'Adour, le 16 octobre 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-